

A JAMAIS LES PREMIERS
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 Résidence des Charmilles
80090 AMIENS
848 774 386 RCS AMIENS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 11 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 11 septembre,
A 12 heures,

Les associés de la Société A JAMAIS LES PREMIERS, société civile au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Fabien DEMUYNCK, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété et de 979 parts sociales en usufruit,
- Madame Léa DEMUYNCK, représentée par ses administrateurs légaux, Madame Julie MORVAN et Monsieur Fabien DEMUYNCK, propriétaire de 10 parts sociales en pleine propriété titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété et de 979 parts sociales en nue-propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabien DEMUYNCK, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Modification des statuts suite à la réalisation d'une donation et de la cession de parts sociales,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION PREALABLE

L'Assemblée Générale, réunissant la totalité des parts sociales, reconnaît et déclare que c'est en plein accord avec les associés que les règles de convocations n'ont pas été observées, en donne décharge et ratifie la convocation verbale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de la cession de parts sociales intervenue ce jour entre Monsieur Gilles DEMUYNCK et Madame Léa DEMUYNCK et à la donation du 9 juillet 2024, décide que 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1.000 euros, divisé en 1.000 parts sociales de 1 euro chacune numérotées de 1 à 1.000 attribuées à :

Monsieur Fabien DEMUYNCK,

- une part sociale en pleine propriété, ci.....1 part
- neuf cent soixante dix-neuf parts sociales en usufruit, ci.....979 parts

Madame Léa DEMUYNCK,

- vingt parts sociales en pleine propriété, ci.....20 parts
- neuf cent soixante dix-neuf parts sociales en nue-propriété sous l'usufruit de Monsieur Fabien DEMUYNCK ci.....979 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : MILLE (1.000) parts ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Fabien DEMUYNCK

DocuSigned by:

AA798CBFC0F6425...

Madame Léa DEMUYNCK

DocuSigned by:

AA798CBFC0F6425...

Signé par :

FE096D1119D849A...